

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE EN ILE-DE-FRANCE EN 2009 : LES ORGANISMES DONT L'ACTIVITE PRINCIPALE EST LA FORMATION

LES PRINCIPAUX RESULTATS

- Près de 15 300 organismes de formation ayant leur siège social en Ile-de-France ont déclaré une activité de formation professionnelle continue en 2009
- Parmi eux, 3 344 organismes ont la formation professionnelle continue pour activité principale ou unique. Ils dispensent environ 160 millions d'heures stagiaires à un peu plus de 4 millions de stagiaires (une même personne pouvant être comptée plusieurs fois si elle suit plusieurs formations dans l'année)
- Ces 3 344 organismes franciliens représentent 22% du total des organismes ayant la formation continue pour activité principale et actifs en France en 2009
- Ils représentent également près des deux tiers de l'offre de formation francilienne en termes de produit financier.
- Leur volume d'activité étant, en moyenne, beaucoup plus important que celui des organismes des autres régions, les organismes de formation franciliens déclarent près de 40% des produits financiers issus de la formation.
- L'Ile-de-France se caractérise par une très forte présence des organismes privés à but lucratif
- Plus encore que dans les autres régions les entreprises sont le premier financeur des actions de formation réalisées et les salariés le premier public accueilli
- Les organismes ont recours à plus de 100 000 formateurs. Une majorité d'entre eux sont des formateurs occasionnels ou au statut de travailleur indépendant. Mais 45% des heures sont assurées par des salariés en CDI
- Les organismes franciliens forment plus souvent un seul type de public et sont plus souvent concentrés sur une spécialité unique que dans les autres régions. Ainsi, les formations relevant de la production représentent une moindre part de l'offre de formation

En 2009 plus de 15 000 organismes ayant leur siège en Ile-de-France ont exercé une activité de formation professionnelle continue et ont transmis un bilan pédagogique et financier au service régional de contrôle de la Direccte pour rendre compte de cette activité.

Les bilans pédagogiques et financiers renseignent sur les caractéristiques des organismes : statut, ancienneté, secteur d'activité lorsque la formation continue n'est pas leur principal domaine d'intervention.

Ils comportent surtout de très nombreuses informations sur l'activité de formation des organismes (volume d'heures dispensées, nombre de stagiaires accueillis, spécialités de formation offertes), ainsi que sur les produits financiers qui en résultent (origine et volume de ces produits). Enfin ils donnent quelques indications sur le statut des formateurs et sur les types de publics formés.

Ces informations permettent de dessiner à grands traits les caractéristiques de l'offre de formation des organismes franciliens.

Pour des motifs qui sont développés dans la suite du texte, cette publication ne porte que sur l'activité des organismes qui ont la formation professionnelle continue pour activité principale. Une prochaine publication sera consacrée à l'offre de formation destinée aux demandeurs d'emploi.

▲ La déclaration des organismes de formation en Ile-de-France : l'« effet siège »

Avant de commencer à assurer des formations, tout prestataire doit adresser une déclaration d'activité au préfet de région. Chaque année, il est tenu de transmettre un bilan pédagogique et financier (BPF) aux services régionaux de contrôle de la formation professionnelle (SRC) des Direccte. Ce bilan, établi par le siège de l'organisme, est rattaché à la région de ce dernier mais il récapitule l'ensemble de son activité de formation, qu'elle ait été réalisée dans la région du siège ou dans une autre région.

L'une des singularités de l'Ile-de-France est de regrouper un nombre important de sièges d'organismes qui dispensent des formations sur l'ensemble du territoire national. Les bilans pédagogiques et financiers ne rendent donc pas compte stricto sensu de l'offre de formation francilienne, mais de l'activité de formation des organismes dont le siège est situé en Ile-de-France. Cependant on peut faire l'hypothèse que la structure de l'activité de ces organismes (sources de financement, type de public, type de formation) varie assez peu selon l'implantation de leurs établissements.

En 2009, 15 297 organismes étaient actifs en Ile-de-France, dont 3 344 avaient la formation comme principale ou unique activité. Les autres organismes ayant assuré des heures de formation professionnelle en 2009 avaient des activités principales très diversifiées : conseil en gestion, services informatiques, enseignement initial, santé et action sociale, ingénierie, activités associatives diverses, etc.

La présente publication porte sur les seuls organismes ayant la formation comme principale ou unique activité. En

effet, selon que leur activité principale est ou non la formation, les organismes présentent un profil sensiblement différent et il est peu pertinent de les analyser ensemble. De plus, nous disposons pour ces organismes de données statistiques plus fiables, retravaillées par la DARES pour en assurer la cohérence.

L'analyse qui suit porte donc sur un peu moins des deux tiers de l'activité de formation réalisée en 2009 par des organismes ayant leur siège en Ile-de-France, les organismes ayant une autre activité principale en ayant réalisé un bon tiers.

Encadré 2 – Activité uniquement régionale ou présence dans plusieurs régions ?

Un appariement du fichier des bilans pédagogiques et financiers et du fichier des établissements du champ Unedic permet de savoir si les organismes de formation appartenant à ce champ sont implantés uniquement en Ile-de-France ou s'ils ont aussi des établissements dans d'autres régions. Mais cet appariement ne couvre ni les organismes publics ou para publics ni les établissements sans salariés. Parmi les organismes exclus du champ Unedic, certains peuvent être considérés, sans risques d'erreurs, comme implantés exclusivement en Ile-de-France : individuels, organismes consulaires, Greta, universités, formations de soins infirmiers, formations départementales, RATP.

Au total, la situation est connue pour 76% des organismes dont la formation est l'activité principale et pour 74% des organismes dont la formation n'est pas l'activité principale. 5% des premiers et 11% des seconds ont des établissements implantés dans d'autres régions. Pour tous les autres, les stagiaires accueillis le sont seulement en Ile-de-France. Toutefois, les organismes intervenant dans plusieurs régions sont les plus importants en termes de produits issus de la formation et d'heures stagiaires. Ils ont réalisé un tiers environ du total des heures des organismes de formation franciliens.

Plus de la moitié d'entre eux (57%) sont des organismes privés à but lucratif, 37% des associations.

Encadré 1 – La formation professionnelle continue

L'article L6311-1 du code du travail stipule que la formation professionnelle continue « a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, de permettre leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, de contribuer au développement économique et culturel, à la sécurisation des parcours professionnels et à leur promotion sociale ».

Les stagiaires de la formation professionnelle sont essentiellement des salariés, des demandeurs d'emploi, et, marginalement, des particuliers et d'autres publics n'entrant pas dans les catégories précédentes (dirigeants non salariés, bénévoles...). Au sein de l'entreprise, la formation professionnelle se déroule soit à l'initiative de l'employeur (plan de formation, adaptation, maintien dans l'emploi, développement des compétences) soit à l'initiative du salarié (Congé Individuel de Formation, Validation des Acquis de l'Expérience, bilan de compétences, congés spécifiques...), soit à leur double initiative (Droit Individuel à la Formation, période de professionnalisation).

Les actions de formation professionnelle continue peuvent être assurées par des organismes pour lesquels la formation est l'activité centrale voire unique, ou une activité annexe et secondaire. Ces organismes relèvent de catégories juridiques très diverses puisque « Toute personne qui réalise des prestations de formation professionnelle continue au sens de l'article L. 6313-1 dépose auprès de l'autorité administrative une déclaration d'activité, dès la conclusion de la première convention de formation professionnelle ou du premier contrat de formation professionnelle, conclus respectivement en application des articles L6353-2 et L5363-3 » (article L5351-1 du code du travail). Il peut donc s'agir de travailleurs indépendants ou d'entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée, appelés formateurs individuels dans la suite du texte, de sociétés de statuts divers, d'associations, d'organismes rattachés à une branche, une entreprise ou un groupement d'entreprises, enfin de structures publiques ou parapubliques comprenant, entre autres, les organismes consulaires, les universités, les GRETA de l'Education nationale, le Conservatoire national des Arts et Métiers, l'AFPA...

Le formateur peut dispenser les heures de formation sous trois statuts :

- en qualité de prestataire ;
- en qualité de salarié, que ce soit en CDI ou en CDD (y compris les salariés occasionnels dont l'activité est inférieure à 30 jours par an) ;
- en qualité de bénévole.

La formation professionnelle continue est un secteur économique important qui représentait au niveau national 31,3 milliards de dépenses en 2009, tous types de dépenses confondues, y compris la rémunération des stagiaires.

Les financements des organismes de formation ont plusieurs sources.

Les entreprises peuvent financer directement des actions de formation soit pour leurs salariés, soit à destination de chômeurs (article L.6331-192 du Code du travail) dès lors qu'elles sont organisées par des centres agréés par les pouvoirs publics. Elles peuvent participer également au financement de la formation par le biais des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), chargés de collecter, mutualiser et redistribuer leurs obligations financières en la matière, soit 1,6 % de la masse salariale pour les entreprises de plus de 10 salariés et de 0,55% pour celles de moins de 10 salariés (article L6331-2). Les OPCA sont agréés et contrôlés par l'État.

Les pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales, Pôle emploi, instances européennes) financent les formations de leurs propres agents ou de publics spécifiques, tels les chômeurs. Les particuliers constituent également une ressource pour les organismes dispensateurs de formation lorsqu'ils financent directement leurs stages. Les produits peuvent aussi provenir de la sous-traitance, l'organisme de formation réalisant des formations en tant que prestataire d'un autre organisme de formation. La vente d'outils pédagogiques et le placement de fonds constituent une dernière source de financement.

Les 3 344 organismes franciliens dont l'activité principale est la formation

▲ Les organismes ayant la formation pour activité principale

Les 3 344 organismes de formation dont l'activité principale est la formation et qui ont déposé leur BPF en Ile-de-France en 2009, représentent 22% de l'ensemble des organismes de France métropolitaine.

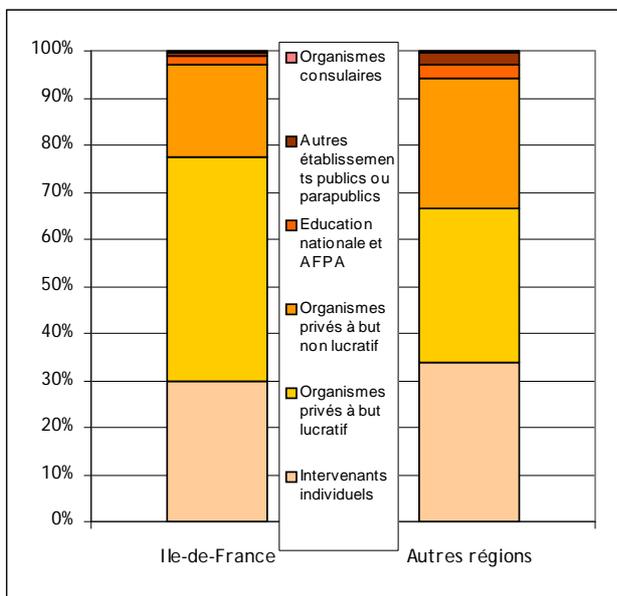
Ces organismes ont assuré environ 160 millions d'heures stagiaires dans l'année, pour un peu plus de 4 millions de stagiaires, soit une durée moyenne de 38 heures par stagiaire¹. Toutefois, il est fréquent qu'une même personne soit comptabilisée plusieurs fois dans ce total, si elle a suivi plusieurs stages dans l'année ou si, au cours d'un même stage, plusieurs organismes sont intervenus.

Leur siège est très souvent à Paris et dans les Hauts de Seine, lieux d'implantation de très nombreux sièges d'entreprise. Mais, comme on l'a vu, leur activité peut être répartie sur l'ensemble du territoire national sans que l'on puisse, dans ce cas, isoler les stagiaires formés en Ile-de-France. De même, lorsque les stages ont lieu en Ile-de-France, il n'est pas possible de connaître le lieu où ils se déroulent, qui ne correspond pas nécessairement à l'adresse du siège social de l'organisme.

▲ Prépondérance des organismes privés à but lucratif

L'Ile-de-France se distingue des autres régions par l'importance des organismes privés à but lucratif qui représentent près de la moitié des structures ayant la formation comme activité principale, contre 32% dans les autres régions.

Répartition des organismes selon leur statut juridique (%)



Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale, DIRECCTE/SRC, Dares, traitement SESE

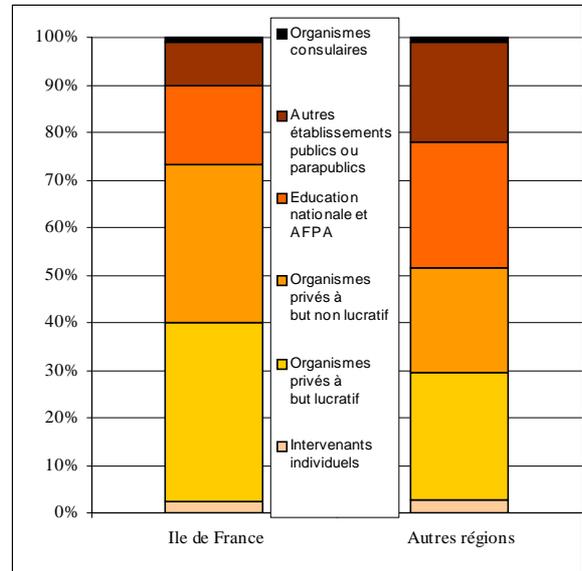
¹ Si les données financières sont renseignées avec une bonne fiabilité dans les bilans pédagogiques et financiers, il n'en va pas toujours de même pour le nombre d'heures stagiaires réalisées, les organismes étant assez nombreux à utiliser une formule de calcul erronée pour renseigner cette rubrique. Malgré les redressements que nous avons effectués, les volumes d'heures stagiaires indiqués dans ce document fournissent seulement des ordres de grandeur.

² La catégorie des « autres établissements publics et parapublics », qui compte un peu moins d'une trentaine d'organismes, inclut le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) qui déclare, à lui seul, 82% des heures et 95% des stagiaires de cette catégorie. Les autres organismes comprennent des écoles comme l'Ecole Nationale du Patrimoine, l'Ecole du Louvre, l'Ecole vétérinaire..., des instituts (langues orientales, soins infirmiers, Défense nationale...), des centres de formation (Telecom Paris, aides soignants, professions agricoles...). La structure des « autres établissements publics et parapublics », quel que soit le critère choisi, reflète donc très majoritairement celle du CNFPT.

Les intervenants individuels, les organismes privés à but non lucratif (principalement les associations) et les organismes publics et parapublics sont, proportionnellement, moins présents en Ile-de-France².

Près de 40% des heures de formation prodiguées par les organismes dont le siège est francilien sont assurées par des organismes privés à but lucratif, chiffre supérieur à la part nationale (moins de 30%).

Répartition des heures stagiaires selon le statut juridique des organismes (%)



Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale, DIRECCTE/SRC, Dares, traitement SESE

Cette catégorie est donc dominante dans la région tant en nombre d'organismes qu'en volume d'heures stagiaires. Les associations, proportionnellement moins nombreuses en Ile-de-France, assurent toutefois une part du volume d'heures stagiaires bien plus élevée qu'en moyenne nationale du fait de l'existence de certaines associations ayant un très gros volume d'activités.

Les établissements publics et parapublics assurent une moindre part des heures de formation : moins de 30% contre près de la moitié dans les autres régions.

▲ Un poids financier très important des organismes déclarés en Ile-de-France

En termes financiers, les organismes ayant leur siège en Ile-de-France ont un poids très important : ils représentent 22% des organismes de France métropolitaine mais 39.5% des produits issus de la formation : 2,8 Mds sur un total de 7,1 Mds €. 16% d'entre eux déclarent des produits égaux ou supérieurs à 750 000 euros contre 10.5% dans les autres régions. A partir de 3 millions d'euros la différence est très marquée : 2,5 fois plus d'organismes franciliens se situent dans cette tranche (4.8% contre 1.9% dans les autres régions). Cela est probablement dû en partie à l'« effet siège ».

Les 3 344 organismes franciliens dont l'activité principale est la formation

Organismes selon les produits issus de la formation professionnelle (%)

	Moins de 75 000 €	75 000 à moins de 750 000 €	750 000 € et plus	dont 3 000 000 € et plus	Total
Intervenants individuels	81.3	18.7	0.0	0.0	100.0
Organismes privés à but lucratif	33.4	47.1	19.5	5.1	100.0
Organismes privés à but non lucratif	35.3	41.0	23.7	7.7	100.0
Education nationale, AFPA	4.9	16.4	78.7	32.8	100.0
Autres établissements publics ou parapublics	22.2	33.3	44.4	18.5	100.0
Organismes consulaires	12.5	0.0	87.5	62.5	100.0
Total	47.4	36.6	16.0	4.8	100.0

Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale, DIRECCTE/SRC, Dares, traitement SESE

Lecture : 81.3% des intervenants individuels perçoivent un produit issu de la formation de moins de 75 000 €

Au total 84% des organismes déclarent moins de 750 000 euros. Comme on pouvait s'y attendre, la plupart des intervenants individuels déclarent des produits inférieurs à 75 000 euros (81%). Mais plus du tiers des organismes privés, à but lucratif ou non, se trouvent également dans cette première tranche. A l'opposé la plupart des organismes consulaires déclarent des produits supérieurs à 750 000 euros, dont plus de la moitié plus de 3 000 000 euros. Les Greta et les universités sont également très nombreux à se situer dans ces tranches de produits.

Les organismes déclarant moins de 75 000 € de produits issus de la formation professionnelle sont donc très nombreux mais ils réalisent une part extrêmement faible de l'activité de formation et ne captent que 1,6% des produits.

A l'opposé les 16% d'organismes déclarant plus de 750 000 € concentrent 86,5% des produits et les 5% d'organismes déclarant plus de 3 millions d'euros en recueillent à eux seuls les deux tiers. L'impression de forte dispersion de l'offre de formation professionnelle

Sources de financement des organismes selon leur statut (%)

Statut des organismes	Produits provenant des entreprises	dont financement direct	Produits provenant des pouvoirs publics	dont Produits provenant des pouvoirs publics pour la formation de leurs agents	Produits provenant de contrats conclus avec des particuliers pour une formation individuelle à leurs frais	Produits provenant des contrats de sous-traitance conclus avec d'autres organismes de formation	Total des autres produits	Total
Total	55.7	38.7	24.7	13.9	7.4	3.0	9.2	100.0
Intervenants Individuels	49.9	37.0	21.2	3.7	6.1	19.4	3.4	100.0
Organismes privés à but lucratif	73.0	53.9	8.7	4.1	8.0	2.6	7.6	100.0
Organismes privés à but non lucratif	55.3	34.3	20.1	1.1	6.8	3.4	14.5	100.0
Education nationale, AFPA	45.8	20.0	32.2	4.2	16.5	2.2	3.2	100.0
Autres établissements publics ou parapublics	2.3	1.7	90.4	86.5	1.6	0.3	5.4	100.0
Organismes consulaires	65.2	52.3	3.3	0.8	12.6	4.0	15.0	100.0

Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale, DIRECCTE/SRC, Dares, traitement SESE.

Lecture : les produits provenant des entreprises représentent 55.7% du total des produits quel que soit le statut de l'organisme. Pour les intervenants individuels les produits provenant des entreprises représentent 49.9% du total des produits.

continue liée au très grand nombre d'organismes déclarant une activité chaque année s'avère donc erronée si l'on se réfère à la répartition financière.

Près de la moitié des produits vont aux organismes privés à but lucratif, près d'un tiers aux organismes privés à but non lucratif et un peu plus de 20% aux organismes publics et parapublics. Le millier d'intervenants individuels n'obtient qu'un peu moins de 2% des financements

Poids des organismes dans le produit total selon leur statut et la tranche de produits issus de la formation (%)

	Moins de 75 000 €	75 000 à moins de 750 000 €	750 000 € et plus	dont 3 000 000 € et plus	Total
Intervenants individuels	0.8	1.1	0.0	0.0	1.9
Organismes privés à but lucratif	0.6	7.6	37.7	26.1	45.9
Organismes privés à but non lucratif	0.2	2.9	27.3	21.7	30.4
Education nationale, AFPA	0.0	0.1	6.6	4.9	6.8
Autres établissements publics ou parapublics	0.0	0.1	13.0	12.6	13.1
Organismes consulaires	0.0	0.0	1.9	1.8	1.9
Total	1.6	11.9	86.5	67.0	100.0

Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale, DIRECCTE/SRC, Dares, traitement SESE

Lecture : les produits perçus par les intervenants individuels pour lesquels les produits issus de la formation se montent à moins de 75 000 € représentent 0.8% du produit total. Les produits perçus par l'ensemble des intervenants individuels représentent 1.9% du total des produits.

▲ Les entreprises, premiers financeurs

Le financement provenant des entreprises représente 56% des produits des organismes de formation dont le siège est francilien, dont 39% de financement direct et 17% via les Opcas. L'Ile-de-France se différencie légèrement des autres régions où 50% des financements proviennent des entreprises, une part plus importante passant par les Opcas (20%). Les pouvoirs publics et les organismes de formation faisant appel à des sous-

Les 3 344 organismes franciliens dont l'activité principale est la formation

traiteurs fournissent une part plus faible des produits en Ile-de-France : respectivement 25% et 3% contre 31% et 5% dans les autres régions. En revanche les autres produits (outils pédagogiques, brevets etc.) y représentent une part plus importante (9% contre 6%).

Le poids du financement par les entreprises est très important pour les organismes privés à but lucratif (73%) et les organismes consulaires (65%), avec une forte part de financement direct, hors OPCA. Les financements provenant des pouvoirs publics vont avant tout aux organismes publics et parapublics –essentiellement le Centre National de la Fonction Publique Territoriale CNFPT : 45.4% des financements publics pour la formation des agents-, mais ils représentent quand même 20% des produits pour les individuels et les associations, principalement pour la formation des demandeurs d'emploi.

▲ Un recours important aux formateurs occasionnels et indépendants, mais près de la moitié des heures est assurée par des salariés en CDI.

Les organismes déclarent avoir eu recours à plus de 100 000 formateurs en 2009 (sachant qu'un formateur peut intervenir pour plusieurs organismes et être comptabilisé plusieurs fois), chaque formateur ayant dispensé en moyenne 200 heures environ.

Les formateurs sont majoritairement des salariés en CDD (51%) dont des intervenants occasionnels ou des indépendants (27%). C'est dans les organismes publics et parapublics que le recours aux formateurs occasionnels est le plus important : 6 formateurs sur 10 y sont des occasionnels et ils assurent près de la moitié des heures de formation. On peut supposer qu'il s'agit principalement d'agents du secteur public assurant de courtes prestations de formation, en plus de leur activité principale.

De très nombreux formateurs ont un statut d'indépendant. Ces derniers assurent les trois quarts de leur activité dans les organismes privés à but lucratif, où ils sont, en nombre et en volume d'heures effectuées, les principaux intervenants.

Les formateurs en CDI (17% des formateurs) sont moins nombreux que les indépendants mais ils réalisent 45% du total

des heures de formation. Ils sont très présents dans les organismes privés à but non lucratif où ils assurent les 2/3 des heures.

Toutes les catégories d'organismes emploient des formateurs en contrat à durée déterminée, en particulier les établissements publics et para publics et les associations. Leur part est moindre dans les organismes privés à but lucratif qui font plutôt appel à des indépendants.

Enfin, les bénévoles (5% des formateurs et 2% des heures) interviennent principalement dans les associations, où ils réalisent 46% de leur activité.

▲ Les salariés, premiers formés

Les salariés représentent près des ¾ des stagiaires des organismes déclarés en Ile-de-France contre 60% dans les autres régions. 56% des heures délivrées leur sont destinées contre 42% dans les autres régions. La présence de nombreux sièges d'entreprise en Ile-de-France explique probablement en partie cet écart, dès lors que la politique de formation est décidée au niveau du siège et la formation elle-même centralisée pour les salariés d'entreprises multi établissements.

Public formé (%)

	Salariés	Salariés en alternance	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Stagiaires autres ³	Total
Heures stagiaires	55.7	7.4	16.1	14.2	6.5	100.0
Stagiaires	73.5	1.3	6.3	5.0	13.9	100.0

Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009, DIRECCTE/SRC ayant la formation pour activité principale, Dares, traitement SESE

Lecture : 55.7% des heures de formation sont destinées aux salariés, 73.5% des stagiaires sont des salariés.

Les « autres établissements publics ou parapublics » dispensent avant tout des heures destinées aux salariés (90%) : il s'agit principalement du CNFPT (voir supra). Ils sont suivis des organismes consulaires (74%). A l'inverse les heures stagiaires sont proportionnellement les moins nombreuses dans les associations et surtout dans les organismes relevant de l'Education nationale. Ces deux types d'organismes forment plus de demandeurs d'emploi mais aussi, pour l'Education nationale, plus de particuliers (dispositifs de formation générale individualisée, congés individuels de formation...).

Formateurs et heures assurées par les formateurs (%)

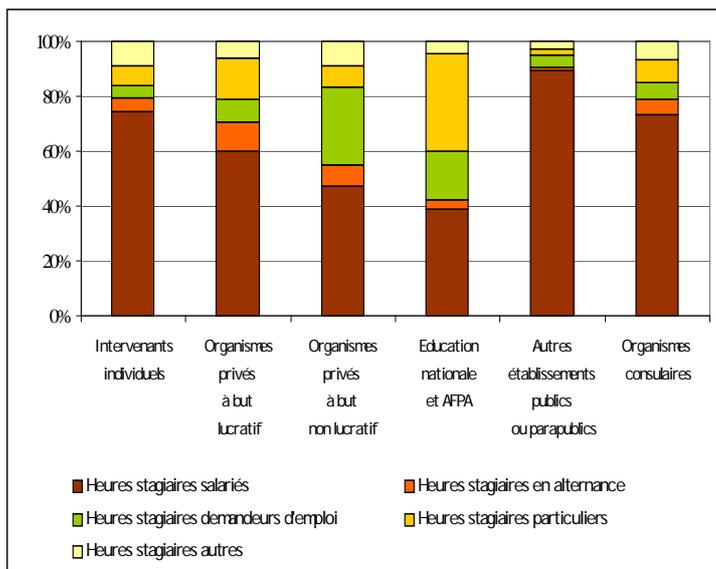
Statut des organismes	Statut des formateurs				Total
	Indépendants	CDI	CDD	Bénévoles	
Formateurs					
Intervenants individuels	62.1	10.7	17.7	9.6	100.0
Organismes privés à but lucratif	48.0	16.8	30.8	4.5	100.0
Organismes privés à but non lucratif	22.1	22.2	46.2	9.5	100.0
Education nationale, AFPA	6.9	21.7	67.2	4.2	100.0
Autres établissements publics ou parapublics	1.4	6.7	91.2	0.8	100.0
Organismes consulaires	22.6	20.0	56.6	0.8	100.0
Total	26.6	17.2	51.0	5.3	100.0
Heures assurées par les formateurs					
Intervenants individuels	81.0	7.1	9.6	2.3	100.0
Organismes privés à but lucratif	48.3	37.0	13.4	1.3	100.0
Organismes privés à but non lucratif	11.2	64.7	22.3	1.9	100.0
Education nationale, AFPA	8.3	34.4	55.7	1.6	100.0
Autres établissements publics ou parapublics	1.7	9.9	88.3	0.0	100.0
Organismes consulaires	11.3	45.5	43.2	0.0	100.0
Total	31.3	45.1	22.1	1.5	100.0

Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009, DIRECCTE/SRC ayant la formation pour activité principale, Dares, traitement SESE

Lecture : les indépendants représentent 26.6% du total des formateurs. Ils représentent 62.1% des formateurs des intervenants individuels.

³ Cette catégorie inclut, théoriquement, les agents publics. Mais ceux-ci peuvent être versés dans la catégorie « salariés », comme le fait le CNFPT. C'est donc une donnée floue qui ne permet pas de réelle analyse.

Part des heures stagiaires pour chaque public selon les organismes (%)



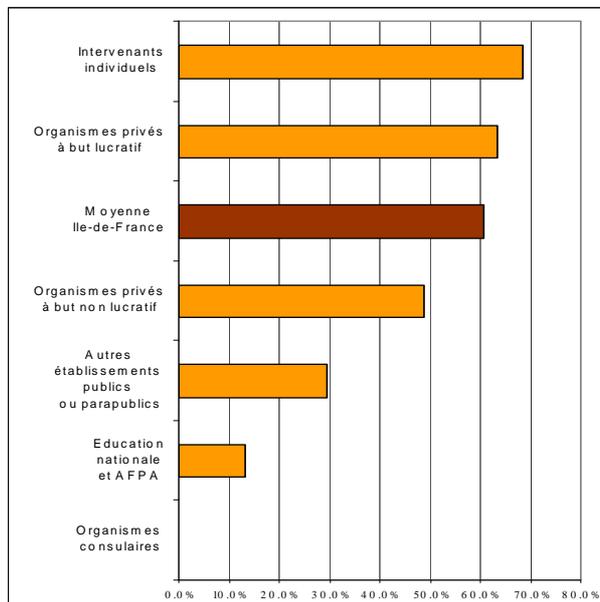
Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009, DIRECCTE/SRC ayant la formation pour activité principale, Dares ,traitement SESE

Lecture : 74.4% des heures de formation dispensées par les individuels sont destinées aux salariés.

▲ Trois organismes sur cinq ne forment qu'une catégorie de public

Les organismes dont le siège est francilien s'adressent plus fréquemment à une seule catégorie de public que ceux déclarés dans les autres régions : 61% contre 55%.

Part des organismes formant un type de public unique (%)



Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale, DIRECCTE/SRC, Dares ,traitement SESE

Lecture : 68.4% des intervenants individuels ne forment qu'un seul type de public

Les intervenants individuels et privés, à but lucratif ou non, sont les plus nombreux à n'accueillir qu'un type de public. Il s'agit alors de salariés dans près de 8 cas sur 10. La grande majorité des établissements publics et para publics s'adressent, à l'inverse, à des publics diversifiés.

Encadré 3 –Aires et spécialités de formation

La nomenclature des spécialités de formation (NSF), élaborée dans le cadre du conseil national de l'information statistique (CNIS), est le support des analyses statistiques. Elle comporte quatre niveaux hiérarchisés de classement : un niveau 4, un niveau 17, un niveau 100, un niveau 700. Au niveau 4, le découpage reprend les trois grandes catégories de spécialités : disciplinaires, technico-professionnelles, développement personnel.

Les domaines disciplinaires recouvrent les formations en mathématiques, sciences, sciences humaines, droit et art et les formations générales. Ces dernières recouvrent notamment les mises à niveau, les préparations aux examens universitaires, etc. Dans le texte qui suit, les domaines disciplinaires correspondent à « l'aire d'intervention généraliste ».

La NSF au niveau 4 classe les spécialités technico-professionnelles en deux domaines : la production (agriculture, transformation, bâtiment, mécanique...) et les services (gestion, communication, services aux personnes...). Ils correspondent à l'aire de la production et à l'aire des services dans le texte.

Les domaines du développement personnel, outre des formations sportives et de loisirs, intègrent entre autres les formations touchant au développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles. Ils correspondent à l'aire du développement personnel dans le texte.

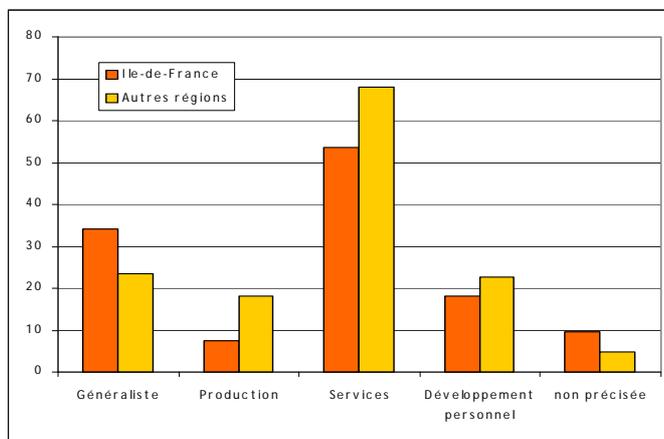
Lorsqu'il est question de spécialités dans le texte, il s'agit toujours du niveau 100 de la nomenclature. Ainsi les organismes mono-spécialistes ne déclarent qu'une spécialité à ce niveau. Les organismes multi-spécialistes peuvent évidemment intervenir dans une aire unique ou dans plusieurs aires.

▲ Une offre orientée vers les formations des services et généralistes et limitée le plus souvent à une seule aire de formation

83% des organismes franciliens n'investissent qu'une aire de formation contre 74% dans les autres régions. Toutefois, plus leur chiffre d'affaires est important, plus ils sont nombreux à investir plusieurs aires.

Comme dans les autres régions, les formations de l'aire des services sont proposées par le plus grand nombre d'organismes, mais les formations de l'aire généraliste sont plus fréquentes en Ile-de-France : 34% des organismes contre 24% dans les autres régions. En revanche les formations de l'aire de la production sont investies par une part beaucoup plus faible d'organismes (8% contre 18% hors Ile-de-France).

Principaux types de formation proposés



Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale, DIRECCTE/SRC, Dares ,traitement SESE

Lecture : 34.2% des organismes franciliens proposent des formations généralistes contre 23.6% dans les autres régions

Quelques spécialités de l'aire de la production sont proposées par une part plus importante des organismes en Ile-de-France que dans les autres régions : génie civil et topographie ; génie climatique ; cuisine et agroalimentaire ; travail du cuir ; mécanique automobile. Ainsi, le travail du cuir est proposé par 1.6% des organismes franciliens (0.3% dans les autres régions). Pour les formations en génie civil et topographie les chiffres sont respectivement de 6.7% et 3.3%.

En revanche les spécialités relevant des domaines agricole et forestier y sont proposées par une part bien moindre des organismes. C'est également le cas, mais dans une moindre mesure, des technologies industrielles fondamentales, du bâtiment, des spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité et du travail du bois (de 3 à 5 points d'écart). Par exemple, les spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité sont proposées par 5.5% des organismes franciliens et par 9.4% des organismes non franciliens.

Les autres spécialités de l'aire de la production sont globalement investies par une part équivalente d'organismes en Ile-de-France et dans les autres régions.

Les aires de formation varient également selon le volume d'activité de l'organisme. Ainsi les spécialités relevant de la production sont d'abord proposées par les organismes les plus importants (17% d'entre eux) alors que les plus modestes investissent peu cette aire (5% d'entre eux).

Types de formation proposés et volume d'activité

Produits issus de la formation	Aires de formation			
	Généraliste	Services	Production	Développement personnel
Ensemble	34.2	53.6	7.6	18.2
Moins de 75 000 €	33.0	47.1	4.7	17.0
75 000 à moins de 750 000 €	31.9	58.6	7.1	18.7
750 000 € ou plus	42.8	61.5	17.3	20.6
dont plus de 3 000 000 €	51.9	67.7	20.9	28.5

Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale, DIRECCTE/SRC, Dares, traitement SESE

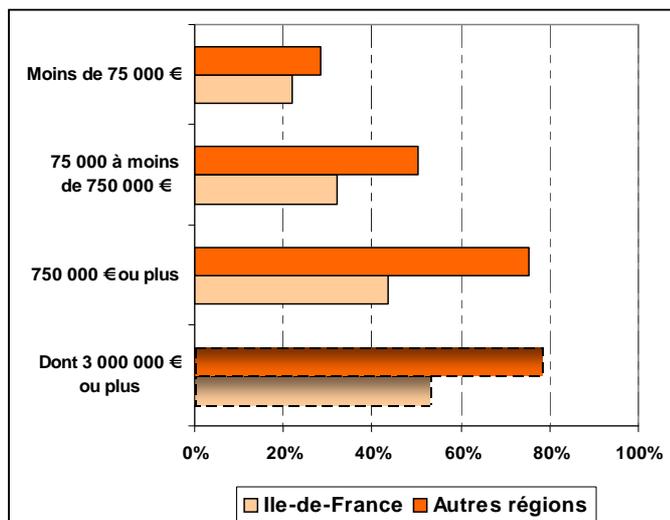
Lecture : 51,9% des organismes déclarant un montant de produits issus de la formation supérieur à 3 millions d'euros ont réalisé en 2009 des formations relevant de l'aire d'intervention généraliste

▲ Les trois quarts des organismes ne forment que dans une seule spécialité

Les organismes se centrent aussi plus souvent sur une seule spécialité : 71% contre 59% dans les autres régions,

selon les déclarations inscrites dans les BPF. La multi-spécialité est étroitement corrélée au montant des produits issus de la formation. Mais les grands organismes franciliens sont beaucoup plus nombreux que dans les autres régions à ne former que dans une seule spécialité.

Part des organismes formant dans plusieurs spécialités



Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale, DIRECCTE/SRC, Dares, traitement SESE

Lecture : 49,4% des organismes franciliens dont le produit issu de la formation est supérieur à 3 000 000 € proposent plusieurs spécialités.

Tous les organismes intervenant dans plusieurs aires de formation sont évidemment multi-spécialistes. Mais 34% des organismes multi-spécialistes le sont à l'intérieur d'une aire unique, proportion identique en Ile-de-France et dans les autres régions.

▲ Les spécialités les plus fréquemment enseignées par les organismes

Les 10 spécialités de formation réalisées par le plus grand nombre d'organismes en 2009 sont pratiquement identiques en Ile-de-France et dans les autres régions, mais leur hiérarchie n'est pas la même.

On observe toutefois quelques différences plus marquantes : les formations générales sont évoquées par deux fois plus d'organismes en Ile-de-France (9%) que dans les autres régions (4%). Il est cependant délicat d'interpréter la prépondérance de cette spécialité. Elle est renseignée de façon hétérogène d'un organisme à l'autre selon qu'elle est entendue

Ensemble des organismes	Les spécialités les plus fréquemment enseignées par les organismes franciliens en 2009														
	Développement des capacités comportementales et relationnelles	Langues vivantes civilisations étrangères et région.	Commerce vente	RH, gestion du personnel, gestion emploi	Formations générales	Informatique, traitement de l'information réseaux de transmission de données	Secrétariat bureautique	Compta gestion	Santé	Sécurité police surveillance (y c hygiène et sécurité)					
	12,1	12,0	10,5	9,4	9,0	8,9	8,3	8,1	6,6	6,3					
Dont organismes ayant réalisé 3 millions € ou plus de produits	Commerce vente	Formations générales	Informatique, traitement de l'info. réseaux	Comptabilité gestion	RH, gestion du personnel, gestion emploi	Secrétariat bureautique	Développement des capacités comportementales et relationnelles	Spécialités plurival. Echanges et gestion	Sécurité police surveillance (y c hygiène et sécurité)	Transport, manut. Magasinage	Langues vivantes civilisations étrangères et région.	Enseignem. formation	Droit, sc. Politiques	Santé	Finances banque assurances
	27,2	26,6	25,9	23,4	22,2	17,1	13,9	13,3	12,7	11,4	10,8	10,8	10,8	10,1	10,1

Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale, DIRECCTE/SRC, Dares, traitement SESE

Lecture : 27,2% des organismes franciliens dont le produit issu de la formation est égal ou supérieur à 3 000 000 € enseignent une spécialité de commerce.

comme formation générale telle que définie selon la NSF ou qu'elle est utilisée pour regrouper l'ensemble des formations de type généraliste dispensées par l'organisme. C'est l'inverse pour les formations concernant la réinsertion professionnelle, réalisées par 8% des organismes dans les autres régions, et par 4% en Ile-de-France.

Seules trois spécialités ont donné lieu en 2009 en Ile-de-France à des formations réalisées par plus de 10% des organismes : capacités relationnelles, langues vivantes et commerce. Elles sont au nombre de neuf dans les autres régions, en tête le commerce (14% des organismes), puis la santé, la sécurité et les ressources humaines (12%), enfin la bureautique, les capacités relationnelles, la comptabilité, l'informatique et les langues vivantes (11%). Là encore un « effet siège » contribue probablement à placer les langues vivantes, par exemple, dans les premières spécialités en Ile-de-France : formation par correspondance, instituts etc.

Selon le montant du produit issu de la formation professionnelle, la fréquence et la nature des spécialités réalisées sont différentes. Pour les plus modestes (moins de 75 000 €), seules deux spécialités sont indiquées par plus de 10% des organismes : les langues vivantes et le développement des capacités comportementales et relationnelles. S'y ajoutent le commerce et les ressources humaines pour les organismes moyens (de 75 000 € à moins de 750 000 €).

En revanche les organismes les plus importants (3 millions € et plus), dont le tiers déclare des formations dans au moins 6 spécialités différentes, offrent un choix beaucoup plus vaste. Le commerce est la première spécialité proposée, avec les formations générales (27% des organismes) qui demeurent une particularité forte de l'Ile-de-France, avec toutes les réserves déjà exprimées sur ce qu'elles recouvrent. A noter qu'aucune spécialité relevant du domaine de la production ne figure dans la liste des spécialités réalisées en 2009 par plus de 10% de ces organismes.

▲ **Spécificités des organismes publics et parapublics**

Les organismes publics et parapublics ne développent pas les mêmes aires de formation selon que leur siège est situé ou

non en Ile-de-France. Les aires de la production, des services et du développement personnel sont investies par une part bien moindre d'organismes publics ou parapublics en Ile-de-France. Les Greta sont toujours les principaux dispensateurs des formations de production : en Ile-de-France 48% des organismes publics réalisant des formations dans l'aire de la production sont des Greta, dans les autres régions 36%. Mais le second rang est tenu par les établissements de l'enseignement supérieur en Ile-de-France (22%) et par les organismes du secteur agricole (33%) hors Ile-de-France.

Aires d'intervention des organismes publics et parapublics en Ile-de-France et dans les autres régions (%)

Aires d'intervention	Ile-de-France			Autres régions		
	Educa-tion nationale et AFPA	Autres établis-sements publics ou parapublics	En-semble	Educa-tion nationale et AFPA	Autres établis-sements publics ou parapublics	En-semble
Une aire unique	52.6	81.8	60.8	12.1	53.3	31.4
Généraliste	68.4	59.1	65.8	76.0	20.3	49.8
Production	33.3	18.2	29.1	78.6	63.7	71.6
Services	57.9	40.9	53.2	90.8	69.6	80.8
Développement personnel	17.5	4.5	13.9	48.3	21.9	35.9

Source : Bilan Pédagogique et Financier des organismes de formation 2009 ayant la formation pour activité principale, DIRECCTE/SRC, Dares, traitement SESE

Si les formations générales (voir supra) sont partout la première discipline proposée par les organismes publics et parapublics, la hiérarchie des autres spécialités est très différente entre l'Ile-de-France et les autres régions. De plus une même spécialité est, le plus souvent, proposée par une plus grande part d'organismes publics hors Ile-de-France. Cet écart est évidemment lié à la très faible proportion d'organismes publics et parapublics centrés sur une aire unique de formation dans les autres régions.

Catherine DANIEL
DIRECCTE d'Ile-de-France / SESE

Précisions méthodologiques

L'analyse de l'offre de formation professionnelle en Ile-de-France s'appuie sur les bilans pédagogiques et financiers (BPF) des organismes. Transmis chaque année aux services régionaux de contrôle, ils se composent de quatre blocs : la « carte d'identité de l'organisme » comprenant des informations sur le statut, la date de création, le secteur d'activité lorsque la formation n'est pas leur unique domaine d'intervention ; des caractéristiques générales sur les autres activités et les formateurs ; le bilan financier qui renseigne sur le mode de financement, les produits et les charges (ce dernier volet, n'étant pas toujours rempli, n'est pas exploité ici) ; le bilan pédagogique qui concerne l'activité des organismes tant en quantité (volume d'heures dispensées, nombre et type de stagiaires accueillis) qu'en contenu (spécialités de formation offertes. Les rubriques relatives aux objectifs de certification sont toutefois peu remplies et non exploitables).

Il n'est pas rare que les BPF transmis par les organismes comportent des erreurs dans les parties du document autres que les produits financiers. Une partie des erreurs peut être aisément redressée (incohérence entre détail et total par exemple). Mais les principales erreurs portent sur le nombre d'heures stagiaires dont la définition ne paraît pas claire pour tous les organismes. Elles entraînent des aberrations principalement sur les volumes d'heures stagiaires et sur le tarif de l'heure de l'heure stagiaire qui peut en être déduit. Des redressements forfaitaires des heures stagiaires ont été appliqués aux nombreux BPF des intervenants individuels lorsque l'incohérence était manifeste entre les produits financiers et le nombre d'heures stagiaires. Parallèlement des redressements au cas par cas ont concerné tous les organismes les plus importants. Ils ont conduit à diminuer très nettement le nombre d'heures stagiaires déclaré par une partie des organismes. Malgré ces redressements la qualité globale de l'information statistique qui peut être exploitée reste assez médiocre. Les données disponibles indiquent des tendances mais doivent être analysées avec beaucoup de précautions.

Le CNAM, qui déclare la totalité de ses activités dans le BPF déposé en Ile-de-France et représente un important volume d'heures, a été exclu des analyses.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

19, rue Madeleine Vionnet– 93300 Aubervilliers – Tél. 01 70 96 13 00

Directeur de la publication : Laurent Vilboeuf

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation / dr-idf.statistiques@direccte.gouv.fr

Site internet : www.ile-de-france.direccte.gouv.fr

Diffusion : Service communication et documentation

Tirage 700 exemplaires – N°ISSN : 1767-9877